

EXCLUSIF

Le pavé dans la mare du haut-commissaire au nucléaire sur la décarbonation de la France

Le haut-commissaire à l'énergie atomique Vincent Berger estime inatteignable l'objectif de décarbonation de la France fixé pour 2035, dans un avis consulté par « Les Echos ». Il craint le surcoût des nouvelles capacités de production d'électricité à cet horizon.



La feuille de route énergétique de la France prévoit, jusqu'à présent, de multiplier quasiment par cinq la production d'électricité solaire en 2035. (Lando Hass/Laif-rea)

Par **Amélie Laurin**

Publié le 3 mars 2025 à 17:47 | Mis à jour le 3 mars 2025 à 18:47



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

C'est une critique sévère, adressée à l'Etat français par l'un de ses plus grands commis. Obligation légale des pays de l'Union européenne, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 (« Fit for 55 »), est « trop ambitieux »

pour la France et « ne sera pas atteint », juge Vincent Berger, le haut-commissaire à l'énergie atomique.

Factuellement, il reste seulement cinq ans pour faire une grande partie du chemin. Les émissions de gaz à effet de serre ont reculé de 31 % en France, entre 1990 et 2023, selon l'Insee.

Dans son avis sur la stratégie énergétique de la France pour 2025-2035, consulté par « Les Echos », Vincent Berger juge « troublant » que la programmation pluriannuelle de l'énergie 3 (PPE3) soit « construite sur la base d'une directive européenne dont la réalité montre qu'elle ne pourra malheureusement pas être suivie des faits ».

Le rapport de ce haut fonctionnaire, qui exerce une mission de conseil et d'expertise de la politique nucléaire auprès du gouvernement, est plus radical que les réserves déjà formulées par d'autres instances publiques. [L'Autorité environnementale](#) et [le Haut Conseil pour le climat](#) ont ainsi pointé des oublis, « insuffisances » et « incohérences » dans cette stratégie énergétique.

Décret attendu fin mars

Leurs contributions, et celles de centaines de collectivités, associations et entreprises du secteur de l'énergie, doivent aider le gouvernement à arbitrer sur la feuille de route décennale de la France. Elle sera dévoilée dans un décret prévu « fin mars », selon Bercy. Soit trois ans après le discours de Belfort d'Emmanuel Macron. Ce dernier a acté le retour en grâce du nucléaire et une accélération des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse...) en France.

Ces deux catégories d'énergie décarbonée sont jugées complémentaires dans le projet de PPE, à rebours de l'orientation « ni gaz ni nucléaire » de la précédente feuille de route, se félicite Vincent Berger, mais « cette complémentarité repose toutefois sur un équilibre entre énergies renouvelables (EnR) et nucléaire, délicat à optimiser ».

La première paire des [futurs réacteurs nucléaire EPR2](#) promis par Emmanuel Macron est attendue, au mieux, en 2035. D'ici là, la décarbonation repose à la fois sur l'électrification des usages et sur l'augmentation de l'énergie renouvelable disponible. En particulier le solaire, qui doit passer de 19 TWh en 2022 à 93 TWh en 2035, dans la version actuelle de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Problème : la demande d'électricité reste inférieure à son niveau d'avant-Covid, avec 449 TWh consommés l'an dernier, selon RTE. Or, la France mise sur une demande de 508 TWh en 2035, pour une production nationale de 640 TWh à cet horizon, ou même de 692 TWh, selon le graphique retenu.

« Effacer » la production solaire

« La stratégie volontariste de l'offre fait peser un risque de surproduction, si les possibilités d'exportation ne sont pas au rendez-vous », juge le haut-commissaire. Selon lui, cette surcapacité serait « très pénalisante pour le consommateur ou pour le contribuable ». En d'autres termes, ils paieraient deux fois les centrales électriques du pays - le renouvelable d'un côté, le nouveau nucléaire de l'autre -, alors que le prix de l'énergie est déjà un sujet très sensible.

« C'est pourquoi la croissance du photovoltaïque devrait être revue à la baisse dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, estime le haut-commissaire. Une position qui fait écho à la position du géant du nucléaire EDF. Mais aussi à la volonté de Marc Ferracci, le ministre de l'Industrie et de l'Energie, de brider le soutien financier et de **réduire les objectifs de croissance** de la filière, dans la version définitive de cette feuille de route énergétique française. **Un coup de frein** qui fait hurler les partisans du solaire.

LIRE AUSSI :

- **EXCLUSIF - EDF : semestre décisif pour le renouvellement du mandat du PDG, Luc Rémont**

En cas de surproduction électrique, les énergies renouvelables doivent « s'effacer davantage », prône Vincent Berger. Sinon, « à certains moments le parc pilotable [nucléaire essentiellement, NDLR] devrait être totalement éteint » en 2035, prédit le haut fonctionnaire.

Aujourd'hui, le nucléaire s'efface déjà durant les pics solaires pour limiter le phénomène de prix négatifs sur les marchés de gros, qui a explosé l'an dernier. En 2024, EDF a ainsi « modulé » 30 TWh de nucléaire, face aux renouvelables ou pour maximiser la valeur de sa production.

Les effets techniques et économiques de ces variations de puissance doivent encore être analysés. Le haut-commissaire appelle aussi à « une estimation des coûts complets de

production dans les principales filières ». Un outil pour la transparence... et la sérénité des débats.

Amélie Laurin

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Énergies renouvelables

Nucléaire

Environnement